

Procès-verbal du conseil municipal extraordinaire du 27/09/2023 à 20h00

Date de la convocation : 22/09/2023

Date d'affichage : 22/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 du mois de septembre, le CONSEIL MUNICIPAL de la commune de PEYRINS légalement convoqué se réunit en **session extraordinaire**, en mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe BARNERON, Maire.

Présents : 16/21

Votants : 20/21

Présents : Messieurs Barneron, Bouchon, Brient, Grillot, Heraud, Longinotti, Lourdin, Moulin, Ronze. Mesdames Chaintreuil, Durand, Juban, Liabeuf, Miserolle, Mondon, Mourvillier.

Absente : Madame Monterrat.

Excusé : /.

Procurations : de Madame Grillot à Monsieur Lourdin – de Monsieur Garetti, à Monsieur Moulin – de Monsieur Vossier à Monsieur Heyraud – Madame Lopes à Monsieur Grillot.

Madame Durand a été désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Délibération n°1

Objet : Attribution du marché de travaux de voiries 2023 – lots 1 à 8.

Monsieur Moulin informe qu'à l'issue de la CAO, tous les lots ont été pourvus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 – Abstention : 0) procède à l'attribution des lots 1 à 8 comme suit :

CHARIGNON TP	70 738,80 € HT	Lots N° 1 - 2 - 4 - 6 - 7.
CHEVAL TP	11 737,50 € HT	Lots N° 3 - 5 - 8.
TOTAL DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE	82 476.30 € HT	98 971.56 € TTC

Lot n°1 - Place du champ de mars - Dépose et/ou démolition de bancs - Lot n°2 - Route de la Savasse - Lot n°3 - Chemin Combe Saint-Martin - Lot n°4 - Chemin des Aillons - Lot n°5 - Chemin de Cotabillet - Lot n°6 - Chemin des Cordeliers - Lot n°7 - Chemin de Bellevue - Lot n°8 - Route de la Gèle.

Le conseil municipal autorise le maire à signer les actes afférents à cette décision.

Délibération n°2

Objet : Eglise de Saint-Ange – Modification du marché de travaux, lot n°2 'Maçonnerie – Pierre de taille'.

Monsieur Moulin : le lot n°2 'Maçonnerie – Pierre de taille' attribué à l'entreprise 'Cheval Combier Restauration' pour un montant de base HT de 171 586.67 euros fait l'objet de modifications pour travaux complémentaires : Hydrogommage à la coquille de noix sur l'ensemble de l'édifice, (plus-value de 1 603.00 euros HT) - Création d'une tranchée drainante pour 1 397.50 euros HT.

Sur avis de la Commission d'Appel d'Offres, réunie les 25/09/2023 et 27/09/2023, après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 – Abstention : 0) approuve les modifications du marché de travaux - lot n°2 'Maçonnerie – Pierre de taille' d'un montant de 3 000.50 euros HT ce qui porte le marché à

la somme de 174 587.17 euros HT. Le maire est autorisé à signer les actes afférents à cette décision.

Délibération n°3

Objet : Tarification des services de restauration scolaire.

Monsieur Grillot rappelle que les coûts des flux et des denrées alimentaires se sont envolés. Les deux collectivités membres du RPI ont été prévenues que le mode de calcul de notre facturation va subir des changements. Il invite les élus à se prononcer sur la facturation aux membres du RIP, du prix moyen d'un repas à 8.10 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Par : Pour : 20 - Contre : 0 - Abstention : 0) approuve le prix de revient à 8.10 euros, ce dernier servant de base à la facturation des communes membres du RPI.

La nouvelle méthode de calcul est la suivante :

Prix de revient – Tarification au quotient familial = Somme facturée à la commune d'origine.

Il est précisé que chaque année, le montant facturé à la commune d'origine sera revalorisé en fonction du prix de revient. Le maire est autorisé à signer tout document y afférent.

QUESTIONS DIVERSES

Réunions ordinaires du conseil municipal en 2023 : 11/10/2023 – 22/11/2023 – 13/12/2023.

Décision du maire : Conformément aux obligations faites au Maire de rendre compte de ses décisions à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal, (Article 2122.23 du Code général des collectivités territoriales), **Monsieur Barneron** présente la décision prise depuis le dernier conseil municipal.

« Fourniture et pose de stores à l'école élémentaire et dans le local des sans soucis »

Les 31 stores seront posées à l'école élémentaire en deux tranches, ce qui respecte le plan pluriannuel d'investissement.

Adapei : journée solidarité - Opération 'Brioche' du 9 au 15/10/2023.

Semaine bleue du 2 au 8 octobre 2023

Madame Chaintreuil : L'ADMR organise le mercredi 4 octobre un après-midi cinéma avec notamment le film 'Manon des Sources'. Parallèlement un goûter sera offert par le CCAS.

Chemin des artistes

Il se déroule les 7 et 8 octobre. Un doodle permettra les inscriptions.

Les enfants de la crèche ont prévu de réaliser une œuvre dans ce cadre.

Bibliothèque

Madame Mondon informe que 2 services civiques arriveront le 4 octobre 2023 à la bibliothèque.

Une permanence sera tenue par les bénévoles ou élus le samedi matin de 10 heures à 12 heures en présence des 2 services civiques.

Animations prévues d'ici la fin de l'année

- 19/10, : lecture par six comédiens qui font vivre un huis clos familial.
- 17/11 : spectacle proposé par la Médiathèque Départementale. Poèmes de Laurent Gaudé lus par un comédien.
- 12/12 : Soirée 'Pyjamas' autour spectacle de marionnettes par la Compagnie des Frères Duchoc.

Tous les spectacles débutent à 20h00.

Bilan de la reprise en régie municipale :

- L'animation 'Bivouac' du 4 au 9/09/2023, autour de la culture numérique, a permis d'accueillir plus de 250 personnes.
- La coopération avec les autres services municipaux est très positive. ALSH/École de musique ainsi

qu'avec les écoles maternelle et primaire.

- Le nombre de nouveaux adhérents est en augmentation, ce qui porte le nombre total à 380 adhérents dont 135 nouvelles inscriptions depuis la réouverture. (*Le marché nocturne a permis d'augmenter le nombre d'adhérents de la bibliothèque.*)
- La bibliothèque, la cantine scolaire, l'ALSH, l'école de 'Musique et 'Peyrins'amuse' travaillent ensemble autour du projet sur la seconde guerre mondiale et plus particulièrement autour de la libération de Romans

RD 53

Monsieur Barneron : une réunion a été organisée en présence de Madame Anthoine, Députée et des représentants des Autoroutes du Sud de la France, afin d'obtenir de plus amples informations sur le projet. A l'exception du maire de Saint-Donat-sur-l'Herbasse, tous les maires sont contre le projet d'échangeur. Un compte-rendu sera transmis aux communes.

Réunions ordinaires du conseil municipal en 2023 : 11/10/2023 – 22/11/2023 – 13/12/2023.

Le Maire,

Philippe BARNERON.



